

**Conditions générales**  
**pour le développement de,**  
**la mise à disposition de**  
**et le support lié aux**  
**logiciels**

Version du 5 décembre 2016

## 1. **Objet**

- A. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de fourniture de prestations par EDSI-Tech Sàrl au Client signataire d'un contrat.
- B. De par le contrat, le Client mandate EDSI-Tech Sàrl pour toute prestation de service mentionnée dans l(es) offre(s) associée(s).
- C. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations fournies par EDSI-Tech Sàrl, y compris celles commandées après la signature du contrat, sauf si les parties conviennent, par écrit, de les modifier ou d'appliquer les conditions générales du Client.

## 2. **Offre et qualification du travail**

- A. L'offre est gratuite jusqu'à concurrence de 2 heures en une seule séance et sans engagement. Si du temps complémentaire doit être alloué au Client pour la préparation de l'offre ou si le Client demande plus d'une offre, EDSI-Tech Sàrl se réserve le droit de facturer au tarif horaire en vigueur le temps consacré au Client.
- B. Dès l'acceptation de l'offre ou l'utilisation de la prestation de service, le contenu de l'offre et les conditions générales apparentées sont considérées comme acceptées sans réserve et le Client s'engage à payer les prestations fournies par EDSI-Tech Sàrl.
- C. L'offre peut être accompagnée d'un cahier des charges écrit et fourni par le Client. Dans un tel cas, EDSI-Tech Sàrl basera son offre sur celui-ci.
- D. Dans le cas contraire, il est laissé libre interprétation à EDSI-Tech Sàrl des besoins du Client en fonction des informations communiquées par celui-ci par écrit. EDSI-Tech Sàrl détaillera son offre afin que le Client soit conscient du cahier des charges qu'il donne à exécuter.
- E. Si il y a lieu d'être, le développement est garanti fonctionnel uniquement sur les serveurs d'EDSI-Tech Sàrl. Dans un tel cas, l'acceptation de l'offre vaut aussi comme contrat d'hébergement conclu auprès de EDSI-Tech Sàrl. Les Conditions Générales pour l'hébergement mutualisé s'appliquent donc. Celles-ci sont disponibles à l'adresse [http://www.edsi-tech.com/docs/cg\\_hebergement\\_mutualise.pdf](http://www.edsi-tech.com/docs/cg_hebergement_mutualise.pdf)
- F. L'offre devient **un contrat de mandat** lorsque le Client l'a acceptée. L'acceptation de celle-ci peut être faite par tout moyen écrit approprié. EDSI-Tech Sàrl est dès lors soumis à une obligation de moyens mais pas de résultats.

### **3. Facturation**

- A. Le travail est considéré comme étant facturé à l'heure lorsque, dans l'offre, les estimations de développement sont mesurées à l'aide d'unité temporelle (par exemple: heure, jours). Le client se voit facturé le temps effectif passé par les employés de EDSI-Tech Sàrl et/ou ses sous-traitants sur son projet au tarif horaire prévu.
- B. Le travail est considéré comme étant facturé au forfait lorsque, dans l'offre, les estimations de développement sont données en monnaie (par exemple: Francs Suisse). Le client se voit facturé le montant forfaitaire, quelque soit le temps passé par les employés de EDSI-Tech Sàrl et/ou ses sous-traitants sur son projet.
- C. Dans tous les cas, si en cours de projet, les estimations de développement s'avèrent dépasser de plus de 10% de l'unité utilisée, alors EDSI-Tech Sàrl en informe le Client dès sa connaissance. Le Client peut choisir de ne pas autoriser le dépassement, dans un tel cas le développement est remis en l'état actuel au Client.

### **4. Décomptes horaire**

- A. Lorsque le travail effectué par EDSI-Tech Sàrl est facturé à l'heure, le Client reçoit en fin de chaque mois le décompte d'heures ainsi que la facture correspondante pour le mois écoulé.
- B. La facturation des heures est faite par tranche de 15 minutes et une durée minimale de 30 minutes est décomptée quelque soit l'opération demandée.
- C. Le tarif horaire normalement appliqué par EDSI-Tech Sàrl est de 200 CHF de l'heure, hors taxes.

### **5. Confidentialité et protection des données**

- A. Le Client s'engage à préserver la confidentialité de toutes informations communiquées par EDSI-Tech Sàrl aux fins de l'exécution du contrat, notamment les détails techniques et les tarifs de l'offre.
- B. EDSI-Tech Sàrl s'engage à tenir secrètes toutes les informations désignées comme confidentielles qu'elle obtient de son Client, c'est-à-dire à ne faire usage de ces informations que dans le cadre de ses relations d'affaires avec le Client.

## **6. Propriété intellectuelle**

- A. Le terme "propriété intellectuelle" (PI) signifie toute forme de propriété intellectuelle, y compris, sans restriction aucune, la propriété et les droits au titre du droit d'auteur, des brevets, des marques, des solutions conceptuelles, des droits attachés à la configuration des circuits, des droits de représentation, des droits de conception, des plans, des droits attachés aux bases de données, des codes informatiques écrits, des appellations commerciales, des méthodologies, des idées, des procédés, des méthodes, des outils et du savoir-faire.
- B. La PI et les droits de PI détenus par une partie au moment de l'envoi de l'offre ("PI existante") resteront la propriété de cette partie.
- C. Le Client accorde à EDSI-Tech Sàrl, par l'acceptation de l'offre, une licence gratuite, non exclusive, non transmissible, donnant le droit d'utiliser la PI existante du Client telle que requise pour permettre à EDSI-Tech Sàrl d'exécuter ses obligations contractuelles.
- D. La PI créée ou développée par EDSI-Tech Sàrl au cours de l'exécution des prestations pour le Client ("PI nouvelle") et les droits sur cette PI seront la propriété exclusive de EDSI-Tech Sàrl. Seront notamment considérés comme PI nouvelle, tous les éléments matériels, logiciels, codes sources et toute la documentation mis à disposition du Client dans le cadre des prestations.
- E. A l'achèvement du projet et après réception du paiement complet par EDSI-Tech Sàrl, celle-ci accordera au Client une licence, non exclusive, non transmissible, donnant le droit d'utiliser la PI existante et la PI nouvelle d'EDSI-Tech Sàrl nécessaires pour permettre au Client d'utiliser les résultats des prestations fournies par EDSI-Tech Sàrl aux fins stipulées dans l'offre. Cette licence pourra être résiliée par EDSI-Tech Sàrl si le Client utilise ou essaie d'utiliser la PI existante et la PI nouvelle à d'autres fins que celles contractuellement prévues.

## **7. Collaboration de la part du Client**

- A. Il appartient au Client de désigner un interlocuteur compétent pendant toute l'exécution de l'offre. Le Client s'engage à fournir à EDSI-Tech Sàrl, en temps utile, toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des objectifs assignés à EDSI-Tech Sàrl.
- B. Tous les frais supplémentaires et/ou retards dans l'exécution des prestations d'EDSI-Tech Sàrl découlant d'une violation éventuelle de cette obligation sont à la charge du Client.

## **8. Versions prises en charge**

- A. Sauf mention contraire, EDSI-Tech Sàrl prend en charge et garantit le fonctionnement du logiciel remis sur la dernière et l'avant-dernière version des systèmes d'exploitations (fixes et mobiles) ainsi que des navigateurs.
- B. Lors de la réalisation d'un logiciel fonctionnant à l'aide d'un navigateur web (notamment sites web, interfaces d'administration, etc..), les navigateurs suivants sont pris en charge : Mozilla Firefox, Google Chrome, Apple Safari et Internet Explorer dans leur dernier et avant-dernière version.

## 9. Délai d'exécution

- A. EDSI-Tech Sàrl n'est pas responsable du non-respect des délais mentionnés dans l'offre en cas de force majeure, d'événements imprévisibles au moment de la conclusion, de retards de livraison de la part de sous-traitants ou de fournisseurs de EDSI-Tech Sàrl ou en cas de manque de collaboration du Client.
- B. EDSI-Tech Sàrl fournit en principe ses prestations en fonction de la disponibilité de son personnel et pendant les heures ouvrables usuelles, à l'exception des jours fériés locaux. Des prestations en dehors des heures ouvrables peuvent également être convenues avec le Client, moyennant une majoration des prix selon les tarifs horaires officiels de EDSI-Tech Sàrl.
- C. En cas de dépassement de délai de la part d'EDSI-Tech Sàrl, le Client en sera informé dès que possible. La date de livraison sera repoussée en fonction des impératifs du Client et de EDSI-Tech Sàrl. Aucun dommages et intérêts ne peuvent être perçus par le Client en cas de retard.
- D. Après au minimum 30 jours de retard, des réductions peuvent être demandées par le Client sur le prix initial des prestations ou le contrat peut être résilié par le Client. Le montant des réductions ne peut pas dépasser 20% du montant du mandat et en cas de résiliation, le Client est tenu de payer le travail réalisé jusqu'à ce jour.

## 10. Paiements

- A. Toutes les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission dans la monnaie de la facture, sauf mention explicite dans le contrat ou sur la facture.
- B. En cas de paiement fractionné non convenu dans le contrat, des frais administratifs de 20 CHF sont facturés.
- C. En cas de retard de paiement, des frais administratifs de 20 CHF sont facturés pour chaque envoi de rappel.

- D. En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire de 15% annuel sera appliqué sur le montant dû dès la date d'échéance de la facture originale.
- E. EDSI-Tech Sàrl a le droit, sans frais à sa charge, de suspendre l'exécution de toutes les prestations au Client, quelles qu'elles soient, ou de se départir du contrat si, malgré un rappel de paiement (par n'importe quel moyen écrit) avec un délai de 10 jours, le Client ne s'acquitte pas du solde complet de son compte Client. Par ailleurs, le matériel livré reste propriété de EDSI-Tech Sàrl jusqu'au paiement intégral des prestations dues.

## **11. Réclamation et garantie**

- A. Pour être valable, toute réclamation sur la version finale du logiciel doit être adressée par écrit à EDSI-Tech Sàrl au plus tard dans les 30 jours qui suivent la remise de ladite version finale. Passé ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le Client.
- B. Afin que la garantie soit en vigueur et si le Client veut pouvoir faire valoir ses prétentions, le Client doit obligatoirement :
  - valider par au moins 3 tests différents le logiciel remis
  - participer aux essais avant la mise en production
  - avoir accepté le logiciel remis (le paiement final est considéré comme la preuve de l'acceptation)
  - utiliser le logiciel remis dans les conditions données et selon les instructions d'EDSI-Tech Sàrl
- C. La garantie offerte par EDSI-Tech Sàrl se limite exclusivement à la réparation des éventuels défauts, à l'exclusion d'une réduction du prix ou de la résiliation du présent contrat. Aucun dommage ni intérêt ne peut être revendiqué par le Client.
- D. En outre, EDSI-Tech Sàrl n'est en aucun cas responsable pour :
  - toute perte de profit, perte de contrats, perte de bénéfice, perte de production, perte de disponibilité, perte de données, perte d'économies anticipées, perte de réputation, perte de goodwill ou perte d'utilisation dont le Client souffre ou qu'il a subies, soit directement soit indirectement;
  - toute perte ou dommage direct ou indirect de quelque nature qu'il soit.

## **12. Fin des rapports contractuels**

- A. Le contrat prend effet à la date de sa signature par les deux parties et se termine au moment où chacune des parties a exécuté l'ensemble de ses obligations, c'est-à-dire après livraison de la version définitive du logiciel par EDSI-Tech Sàrl et paiement intégral du prix par le Client.
- B. Le contrat peut être résilié par chacune des parties à tout moment, sans préavis, en cas de manquement contractuel rendant impossible la poursuite de la collaboration ainsi qu'en cas de faillite ou de liquidation de l'autre partie.

### **13. Résiliation des rapports contractuels**

- A. En cas de résiliation anticipée du contrat par le Client, aucun remboursement ne peut être consenti et le Client s'engage à payer EDSI-Tech Sàrl pour les prestations dues à hauteur de 100% des prestations attendues.
- B. Lorsqu'un abonnement périodique est prévu dans le contrat, l'intégralité des montants dus jusqu'à la prochaine échéance prévue sont exigibles immédiatement par EDSI-Tech Sàrl.
- C. En cas de résiliation du contrat par EDSI-Tech Sàrl, le Client sera remboursé au prorata du travail effectué et le travail sera livré en l'état au Client. Si le travail inclus des propriétés intellectuelles de EDSI-Tech Sàrl ou de tiers sous licence, celles-ci seront supprimées du travail avant la livraison.
- D. Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout différent. Dans le cas où un accord n'est possible, l'une ou l'autre des parties peut demander à ce qu'une tierce entité vienne agir en temps qu'arbitre dans le litige. En dernier recours, l'affaire pourra être portée au tribunal des autorités compétentes.

### **14. Publicité**

- A. EDSI-Tech Sàrl peut ajouter, à un emplacement convenu en accord avec le Client, son logo, nom et lien vers son site web en temps que créateur du logiciel.
- B. EDSI-Tech Sàrl peut, dans un objectif publicitaire ou d'information des tiers, citer le nom du Client ainsi que son logo dans la liste de ses Clients.

### **15. Avenants et modifications contractuelles**

- A. Le contrat peut être sujet à des avenants écrits en tout temps.

- B. Toute clause et/ou condition particulière mentionnée dans le contrat vient compléter les présentes conditions générales. Si les clauses sont contradictoires, les clauses du contrat prévalent sur le présent document.
- C. EDSI-Tech Sàrl informe le Client si ces modifications entraînent un changement de prix de plus de 10%. Une approbation écrite de la part du Client peut être demandée.

## 16. **Vocabulaire**

- A. L'offre est la proposition écrite faite au Client par EDSI-Tech Sàrl et signée par une personne autorisée.
- B. Le contrat est la proposition d'EDSI-Tech Sàrl acceptée par le Client, par quelque moyen de communication écrit.
- C. Le logiciel peut être tout ou partie de code informatique au sens large (logiciel Client, logiciel serveur, application mobile, site web et autres).
- D. Le terme "par écrit" entend tout moyen de communication écrit, comme par exemple courrier, email, papier.

## 17. **Nullité partielle**

- A. Si une des dispositions du contrat devait être considérée comme nulle, illégale ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions qui demeurent valables et applicables comme si l'accord avait été conclu sans la disposition nulle.
- B. Dans ce cas, les dispositions nulles, illégales ou inapplicables devront être remplacées par les parties de façon à ce que l'esprit global de la relation contractuelle soit respecté.

## 18. **For et droit applicable**

- A. Le droit applicable à la présente convention est le droit suisse et les tribunaux de la ville de Lausanne seront exclusivement compétents pour connaître de tout litige découlant de son application, sous réserve des recours auprès des instances supérieures.

## 19. **Version**



- A. Seuls les documents en langue française font foi et tout document ne peut être exempt de fautes, erreurs, oublis et inadvertances.
- B. Les modifications éventuelles ou actualisations des conditions générales peuvent être consultées en tout temps sur le site [www.edsi-tech.com](http://www.edsi-tech.com) et sont annoncées par écrit à l'adresse email de contact fournie par le Client. Le Client s'engage à les consulter, afin de se tenir au courant des modifications éventuelles; ces modifications ou actualisations sont opposables à tous les utilisateurs dès leurs mise en ligne sur le site d'EDSI-Tech Sàrl.
- C. Le Client a 30 jours pour faire opposition à une mise à jour des présentes conditions générales, sans quoi, elles seront réputées comme acceptées.
- D. Ces conditions générales ont été mises à jour pour la dernière fois à la date mentionnée sur la première page.